

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

COLLECTIVITÉS

OPTIMISER SES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉNERGIE DANS LES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES PUBLICS

Le sous-programme ACT'EAU s'adresse aux collectivités souhaitant mettre en place des projets de réduction des consommations d'énergie et d'eau dans leur établissements aquatiques, en apportant un appui financier et technique aux maîtres d'ouvrages. ACT'EAU propose ainsi aux Communes et EPCI propriétaires d'équipements aquatiques, de financer deux piliers favorisant l'émergence de projets d'efficacité énergétique et d'économie d'eau. Ces piliers sont : le financement d'études techniques et le financement de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner les collectivités dans leurs projets ou monter en compétence.

Cet appel à projets sera instruit au fil de l'eau jusqu'au 17 avril 2023.



PLAN D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL POUR LES BIBLIOTHÈQUES

Cette mesure a pour objectif de soutenir l'investissement consenti par les collectivités territoriales pour la construction et la rénovation énergétique de leurs bibliothèques et pour l'extension de leurs horaires d'ouverture. Afin de pouvoir candidater à cette aide, les collectivités territoriales intéressées doivent prendre l'attache du conseiller en charge du livre et de la lecture au sein de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ou la Direction des affaires culturelles (DAC).

Les candidatures seront étudiées au fil de l'eau jusqu'en 2022.



ENTREPRISES

UNE NOUVELLE AIDE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TPE et PME

Afin d'être accompagnés dans leur transition écologique, les artisans, commerçants et indépendants pourront bénéficier d'un diagnostic individuel gratuit. Le Gouvernement a communiqué sur une aide de 15 millions d'euros permettant de réaliser des diagnostics ou des actions d'accompagnement. Cette aide est complémentaire des mesures pour la transition écologique des TPE et PME. Ce programme pourra être réalisé par un conseiller d'une Chambre des métiers et de l'artisanat ou d'une Chambre de commerce et d'industrie.



5G : LANCEMENT D'UNE STRATÉGIE NATIONALE

Pour déployer cette stratégie, le Gouvernement va mobiliser 480 millions d'euros de financements publics pour soutenir des projets prioritaires d'ici 2022, et vise jusqu'à 735 millions de financements à l'horizon 2025. Le lancement de la 5G au service de la compétitivité industrielle s'effectuera autour de 4 axes : contribuer à la compétitivité de l'économie française en développant les usages 5G au profit des territoires et de l'industrie, construire une offre française souveraine sur les réseaux télécoms à l'horizon 2022-2023, soutenir une R&D française de pointe sur les futures technologies de réseaux, renforcer la formation et attirer les talents pour répondre aux besoins de compétences sur la conception et le déploiement des réseaux du futur.

Le développement des différentes orientations doit permettre de créer jusqu'à 20 000 nouveaux emplois dans la filière d'ici 2025. L'objectif est aussi de créer un effet levier au niveau des réseaux de télécommunications en renforçant la visibilité Internationale de la France et de ses entreprises.

